



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-05-041

**COMPTE DE GESTION 2017 :
BUDGET PRINCIPAL**

**SEANCE
DU 10 AVRIL 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 35

**DATE DE CONVOCATION :
29 MARS 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Daniel FROMENT**

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Pontarmé, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :
Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 18 absents et 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT,

Considérant la nécessité d'adopter le compte de gestion chaque année,

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2017 afférent au budget principal et le compte administratif 2017 afférent au budget principal,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident :

❖ **D'ADOPTER** le compte de gestion 2017 relatif au budget principal comme suit

Section de fonctionnement			
Chapitres budgétaires	Dépenses de fonctionnement	Chapitres budgétaires	Recettes de fonctionnement
Chapitre n°011 : charges à caractère général	2 075 804,18	Chapitre n°013 : Atténuations de charges	51,31
Chapitre n°012 : charges de personnel	614 884,60	Chapitre n°70 : produits de service	134 784,79
Chapitre n°014 : Atténuations de produits	1 879 876,00	Chapitre n°73 : Impôts et taxes	4 928 865,60
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	731 769,28	Chapitre n°74 : dotations et participations	315 255,18
Chapitre n°66 : charges financières	67 415,54	Chapitre n°77 : produits exceptionnels	11 747,28
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre	75 717,60	-	-
Sous-total hors 002 (résultat de fonctionnement reporté)	5 445 467,20	-	5 390 704,16
TOTAL avec 002	-	-	7 062 730,16
Section d'investissement			

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le

Recevez **SLO**

ID : 060-200066975-20180410-DEL2018CC05041-DE

Chapitres budgétaires	Dépenses d'investissement	Chapitres budgétaires	
Chapitre n°16 : emprunts et dettes assimilées	139 187,49	Chapitre n°16 : emprunts et dettes assimilées	
Chapitre n°20 : Immobilisations incorporelles	38 459,76	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves hors 1068	175 738,00
Chapitre n°204 : Subventions d'équipements versées	3 694 820,00	Chapitre n°040 Opérations d'ordre	75 717,60
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	50 554,63	-	-
Chapitre n°23 : Immobilisations en cours	380 400,81	-	-
Chapitre n°27 : Immobilisations financières	2 500,45	-	-
Sous-total hors 001 (solde de la section d'investissement reporté)			
	4 305 923,14	-	2 082 955,60
TOTAL avec 001			
	-	-	4 439 953,60

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **13 AVR. 2018**
Et de l'affichage le : **16 AVR. 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **13 AVR. 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER